

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2019/014

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jean TELASCO, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Henri BERTRAND, Yves ESCAPE, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Jean CAMO, Yannick COSTA, Karine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Jean-Paul BILLES), Chantal CAUVY-GAUBY (procuration à Guy PALOFFIS)

Absents excusés : Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jean-Marie ROGER, Jacques BASSET, Julie SANZ-GUERRERO.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA.

Date de la convocation : 26/02/2020

**APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EXERCICE 2019 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** ledit bilan annexé au compte administratif 2019 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2019

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

Immeubles bâtis (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138)

Acquisition par voie de préemption -Maisons 1 et 3 Rue Pau Berga

Suite adjudication vente aux enchères publiques suite saisie immob. (TGI du 06/09/2019)

Section AK - N° 503

Superficie : 0 a 26 ca

Section AK – N° 504

Superficie : 0 a 41ca

Montant TTC : 31 000 €

Frais d'émoluments et d'acquisitions TTC : 6 489.71 €

Terrains (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2111)

Section B - N° 1657 -

Superficie : 62 a 05 ca

Section B - N° 1658

Superficie : 62 a 05 ca

Lieu-dit : « El Manadell »

Montant TTC : 5 000 €

Frais d'acte notarié TTC : (non reçus)

Sect. AI – N° 71

Lieu-dit : Rue de la Source

Superficie : 12 a 82 ca

Montant TTC : 115 000.00 €

Frais d'acte notarié TTC : 2 303.20 €

Sect. AM – N° 428 (Chemin – Me Sales J.)

Lieu-dit : 16 Rue de la Tramontane

Superficie : 01 a 22 ca

Montant TTC : 6 100.00 €

Frais d'acte notarié TTC : €

Frais d'acte (sur acquisition à l'Euro symbolique en 2017)

Lieu-dit : «Als Camps del Moly» - Voirie

Sect. AL – N° 146 (Juanchich Lotiss.) (emplac. réservé N° 8 du PLU)

Superficie : 9 a 33 ca

Frais d'acte notarié TTC : 406.41 €

Acquisitions à l'Euro symbolique (alignements Cami Serra Montesa) –

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa - Délaié de voirie et fossé pluvial

Sect. AN – N° 286 (Billes Christophe) -

Superficie : 01 a 11 ca

Frais d'acte notarié TTC : 396.00 €

Lieu-dit : 1 Cami de la Serra Montesa - Voirie

Sect. AN – N° 244 (Billes Joël) - Voirie

Superficie : 02 a 02 ca

Sect AN – N° 273 (Billes Joël)

Superficie : 0 a 60 ca

Frais d'acte notarié TTC : 420.00 €

Lieu-dit : 1 Cami de la Serra Montesa – Constitution de servitudes

Sect. AN – N° 241 (Billes Joël) -

Superficie : 01 a 26 ca

Frais d'acte notarié TTC : 755.38 €

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa - Voirie

Sect. AN – N° 125 (Boig Yvon) - Voirie

Superficie : 0 a 18 ca

Frais d'acte notarié TTC : 423.00 €

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa (3 Rue du Stade) - Voirie

Sect. AN – N° 287 (Nogues Louis) -

Superficie : 0 a 10 ca

Frais d'acte notarié TTC : 384.00 €

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa – Constitution de servitudes

Sect. AN – N° 243 (Cuny/Garcia) -

Superficie : 2 a 69 ca

Frais d'acte notarié TTC : 763.85 €

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa – Délaié de voirie et fossé pluvial

Sect. AN – N° 275 (Badosa Cl.) -

Superficie : 0 a 58 ca

Frais d'acte notarié TTC : 372.00 €

Lieu-dit : Cami de la Serra Montesa- Constitution de servitudes

Sect. AN – N° 242 (Bonvallet L.) -

Superficie : 1 a 76 ca

Frais d'acte notarié TTC : 763.85 €

Frais d'acte (acquisition terrains € symbolique en 2018 - Caffort)

Sect B – N° 1286 (Bien non délimité) - Lieu-dit : «Les Hortes d'en Cruells »

Superficie : 22 a 00 ca

Sect. B – N° 1692

Superficie : 06 a 78 ca

Montant TTC frais acte : 628.16 €

Divisions parcellaires et création de servitudes en vue échange Commune/Orange

Lieu-dit : Les Hortes (Site Orange)

Sect. AI – N° 87 et 88

Montant TTC Frais géomètre : 1 776.00 €

TOTAL DES ACQUISITIONS : 172 981.56 €

CESSIONS (TTC)

A Pézilla-la-Rivière, le 3 mars 2020

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES